BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3103

65 – HAUTES-PYRÉNÉES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TARBES

Extrait de jugement

Date : 22 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC RESIDENCE LE MAJESTIC.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 11, avenue du Marensin, 65100 Lourdes.
Complément de jugement : Par ordonnance rendue le 22 octobre 2026, Monsieur le président du Tribunal Judiciaire de Tarbes a désigné, Maître Luc FOURQUIE, administrateur judiciaire, 10 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse, en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la résidence "le Majestic" sise 11 avenue Maransin et 1 boulevard du Lapacca - 65100 Lourdes, avec tous les pouvoirs du syndic, de l'assemblée générale, à l'exception de ceux prévus au a) et b) de l'article 26 et les pouvoirs du conseil syndical. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Luc FOURQUE, SCP CBF ASSOCIES, 10 rue Alsace Lorraine 31000 Toulouse, dans un délai de trois mois à compter de la présente publication. En application des dispositions de l'article 29-3-1 de la Loi du 10 juillet 1965, l'Ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de 12 mois. N° RG : LF/PF/NBI/11637/08/02